

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53

-----  
N°188

En exercice : 53

REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

Présents : 42

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 9 DÉCEMBRE 2021

**L'AN deux mille vingt et un, le 09 décembre**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 3 décembre 2021, s'est réuni Hôtel de Ville à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Étaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, CHARTIER Lewis, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, HOUIS Margaux, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, YAOU Fatima, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Est absent : BOUCHA Safia.

Représentés par :

Madame Yasmina BAZIZ	Monsieur Cédric SCHROEDER
Madame Sandrine DESIR	Madame Karine FRANCLET
Monsieur Thierry AUGY	Monsieur Samuel MARTIN
Madame Christiane DESCAMPS	Monsieur Alain DESCAMPS
Madame Solene DA SILVA	Madame Zakia BOUZIDI
Monsieur Jean Paul GILLY	Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Marie Amelie ANQUETIL	Madame Marie-pascale REMY
Madame Nadege NIFEUR	Monsieur Marc GUERRIEN
Monsieur Zishan BUTT	Monsieur Yonel COHEN-HADRIA
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR	Madame Fatima YAOU

-----  
Secrétaire de séance : Dominique DANDRIEUX  
-----

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires  
Juridiques/Service des Affaires Juridiques et du Domaine

**OBJET : Modification de la désignation des représentants de la commune au sein du Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Aubervilliers-La Courneuve-Seine-Saint-Denis-Ile-de-France.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Madame Karine FRANCKET,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal N°058 du 16 février 2012 relative à la création du Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique Aubervilliers - La Courneuve de la Seine-Saint-Denis Ile-de-France, Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) et à l'approbation des statuts ;

Vu les statuts de l'EPCC exigeant la désignation d'un représentant de la Commune d'Aubervilliers et de son suppléant pour la durée de leur mandat électif respectif à courir pour siéger au Conseil d'administration de cet établissement ;

Vu la délibération n° 47 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un représentant de la Commune et son suppléant ;

Considérant la nécessité d'actualiser la liste des représentants de la Ville au sein du pôle supérieur artistique Aubervilliers-la Courneuve, Seine saint Denis, Ile-de France, suite à la démission de la douzième maire adjointe ;

Considérant la composition des représentants de la Ville incluant Madame Marie-Françoise MESSEZ en qualité de titulaire et Madame Princesse GRANVORKA en qualité de suppléante ;

Considérant la proposition de remplacement de Madame Princesse GRANVORKA par Madame Zakia BOUZIDI ;

Adoption à la majorité par 39 pour, 1 contre (Jean jacques KARMAN) , 12 se sont abstenus( Sofienne KARROUMI, Katalyne BELAIR, Marc GUERRIEN , Nadege NIFEUR, Pierre yves NAULEAU , Fatima YAOU , Zishan BUTT, Evelyne YONNET-SALVATOR, Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI)

**DELIBERE :**

**MODIFIE** la composition des représentants de la ville d'Aubervilliers au sein du conseil d'administration du Pôle Supérieur d'Enseignement Artistique d'Aubervilliers - La Courneuve de la Seine-Saint-Denis en Ile-de-France comme suit :

- Madame Marie-Françoise MESSEZ en tant que titulaire ;
- Madame Zakia BOUZIDI en tant que suppléante ;

**DIT** que le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, au titre du contrôle de légalité ;

**DIT** que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 20/12/21**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20211209-lmc122769-DE-1-1**  
**Publiée le : 17/12/21**  
**Certifiée exécutoire : 13/12/21**

Le Maire,

Karine FRANCKET

